

9ème édition du Prix de thèse du Comité français de droit international privé

Le Comité français de droit international privé décerne, en principe chaque année, un Prix de thèse.

S'agissant du Prix 2025 qui sera décerné au mois de mai prochain, sont éligibles, par dérogation au règlement du Prix ci-dessous, les **thèses soutenues entre le 12 janvier 2024 et le 10 janvier 2025**.

La date-limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 mars 2025**.

NB : Les candidatures présentées en 2024 seront étudiées en même temps que celles déposées d'ici le 15 mars 2025. Elles n'ont pas à être redéposées.

Pour candidater :

Il convient d'adresser :

1. un exemplaire papier de la thèse à : Fabienne Jault et Sandrine Clavel, Université Versailles Saint-Quentin, Faculté de Droit, Bureau 135, 3 rue de la division Leclerc, 78280 Guyancourt **et**,
2. un CV (avec vos publications éventuelles), un exemplaire électronique de la thèse (en format .pdf), un résumé (de 2 à 5 pages), le rapport de soutenance à l'adresse contact@cf dip.fr

REGLEMENT DU PRIX DE THESE DU COMITE FRANÇAIS DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE (tel qu'amendé en 2023)

1. Le Comité français de droit international privé décerne chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat en droit rédigée et soutenue en langue française l'année civile antérieure et non encore publiée.
2. Le prix vise à récompenser une recherche originale contribuant au « perfectionnement scientifique et pratique du droit international privé » [1] ; dans le champ de cette discipline sont compris la nationalité, le droit des étrangers et le droit du commerce international.
3. Le prix est attribué par un jury désigné par les membres du Bureau du Comité. En aucun cas, le directeur de la thèse ne peut faire partie du jury.
4. Décerné pour distinguer un ouvrage d'excellence, le prix ne sera pas attribué l'année où aucune candidature ne répondrait à cette exigence.

A titre exceptionnel, deux prix peuvent être attribués la même année.

En cas de candidatures en nombre insuffisant, le bureau peut suspendre l'octroi du prix et le reporter au premier exercice utile suivant.

5. Le prix est accompagné d'une gratification de 1 500 €, versée lorsqu'il sera justifié d'une publication en cours ou effectuée.

6. Lors de la publication, la couverture et la page de garde porteront la mention « Prix du Comité français de droit international privé ».

7. Les candidats doivent remettre leur thèse en deux exemplaires (un exemplaire papier et un en format PDF) au Secrétaire général du Comité français de droit international privé, avec un résumé de la thèse (2 à 5 pages), une copie du rapport de soutenance, un curriculum vitae et la liste des publications éventuelles, avant le 31 janvier de l'année suivant la soutenance.

8. Le prix est remis à la lauréate ou au lauréat lors de la dernière séance du Comité de l'année académique en cours.

[1] V. art. 2 des Statuts du Comité français de droit international privé.